

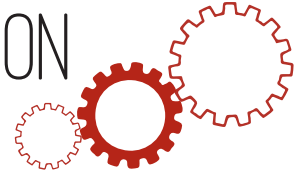


UNITED FOR A BRIGHTER FUTURE

2017 TRIENNIAL CONVENTION

CONGRÈS TRIENNAL 2017

UNIS POUR UN AVENIR MEILLEUR



RESOLUTIONS BOOKLET
LIVRET DE RÉSOLUTIONS

RESOLUTION # GEN-001

TITLE: Gender Inclusive Language

ORIGINATOR: Pride Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the gender neutrality movement suggests that policies, language, and other social institutions should avoid distinguishing roles according to people's sex or gender, in order to avoid discrimination arising from the impression that there are social roles for which one gender is more suited than another; and

WHEREAS PSAC values inclusion of our membership especially those facing barriers to participate; and

WHEREAS saying brother(s) and sister(s) is not inclusive for all who identify outside the male/female binary; and

WHEREAS not all PSAC members identify with traditional binary of male and female or brother and sister:

BE IT RESOLVED THAT PSAC find and implement alternative, more inclusive terms such as friend(s) or delegate(s) in addition to sister(s) and brother(s) when addressing the entirety of the membership or delegation; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT PSAC educate the membership on the importance of inclusivity in greetings.

RÉSOLUTION # GEN-001-F

TITRE : Langage inclusif

SOURCE : Comité Fierté

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le mouvement pour la neutralité sexuelle propose que les politiques, les libellés et les institutions évitent de faire une distinction de rôles en fonction du sexe ou du genre de la personne afin d'éliminer la discrimination résultant d'une impression que certains rôles sociaux sont plus appropriés à un genre qu'à un autre; et

ATTENDU QUE l'AFPC souscrit au principe d'inclusion pour ses membres, surtout ceux qui doivent surmonter des obstacles à la participation; et

ATTENDU QUE les termes « confrère » et « consœur » ne sont pas inclusifs pour les personnes qui se définissent hors de la classification binaire homme-femme; et

ATTENDU QUE les membres de l'AFPC ne se reconnaissent pas tous dans le genre binaire traditionnel homme-femme ou dans la désignation consœur ou confrère :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC utilise des termes plus intégrateurs, comme amis ou délégués, lorsqu'elle s'adresse à l'ensemble des membres ou d'une délégation; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC sensibilise les membres à l'importance du principe d'inclusion dans les salutations.

RESOLUTION # GEN-002

TITLE: Blood Donation

ORIGINATOR: Pride Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: French

WHEREAS Health Canada's policy banning men from donating blood if they have had sex with a man in the past year is discriminatory and implies that sex between two men is a risky practice; and

WHEREAS the policy was introduced at the time of the discovery that sex between men was a significant mode of HIV transmission and screening techniques did not exist; and

WHEREAS nowadays, every donation of blood is tested; and

WHEREAS it is not sexual orientation that should be targeted, but risky practices regardless of the donor's sexual orientation:

BE IT RESOLVED THAT PSAC work with its affiliated unions to make the Canadian public aware of the exclusion of potential male organ donors who have had sex with a man in the past year; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT PSAC lobby Health Canada to abolish this discriminatory ban.

RÉSOLUTION # GEN-002-F

TITRE : Don de sang

SOURCE : Comité Fierté

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE la directive de Santé Canada interdisant aux hommes de donner du sang s'ils ont eu des rapports sexuels avec un homme au cours d'une année est discriminatoire et laisse croire qu'une relation sexuelle entre deux hommes est une pratique à risque; et

ATTENDU QUE ça été ajouté lorsque les relations sexuelles entre hommes sont apparues comme un mode important de transmission du VIH et que les techniques de détection du virus n'étaient pas disponibles; et

ATTENDU QUE, de nos jours, chaque don de sang est testé; et

ATTENDU QUE ce n'est pas l'orientation sexuelle qui devrait être visée, mais les pratiques à risque nonobstant l'orientation sexuelle des donateurs :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC, de concert avec ses syndicats affiliés, sensibilise la population canadienne à l'exclusion des donateurs potentiels de sexe masculin qui ont eu des rapports sexuels avec un homme au cours d'une année; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC fasse pression auprès de Santé Canada afin que cette interdiction discriminatoire soit abolie.

RESOLUTION # CS-001

TITLE: Delegate seats for (Aboriginal peoples, Racially visible person, Pride, Access) and Women members at PSAC National Triennial Convention

ORIGINATOR: Pride Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS there is a lack of Equity and Women members at leadership levels in our Union; and

WHEREAS conventions are where vital union decisions are made; and

WHEREAS there are designated Equity and Women representatives on all PSAC Regional Councils who undertake their work in their respective regions;

BE IT RESOLVED THAT PSAC amend the PSAC Constitution Section 19 Sub Section 7 to:

The Aboriginal Peoples, Racially Visible Persons, Pride, Access Equity and Women groups shall each be entitled to send two delegates to the National Triennial Convention of PSAC who shall be accorded all rights and privileges of accredited delegates. These delegates shall be elected at their respective equity caucus at their PSAC Regional Triennial Convention; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT each Equity and women representative on each PSAC Regional Council be entitled to one of the two seats; and

BE IT FURTHER RESOLVED THAT these two seats will have gender parity in the four Equity groups (for PRIDE; a woman or a man or other).

RÉSOLUTION : # CS-001-F

TITRE : Représentation des groupes d'équité au congrès national de l'AFPC

SOURCE : Comité Fierté

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QU'IL n'y a pas suffisamment de membres des groupes d'équité dans la sphère décisionnelle de notre syndicat; et

ATTENDU QUE les congrès sont le lieu où se prennent les décisions fondamentales du syndicat; et

ATTENDU QUE les conseils de région de l'AFPC comptent tous des représentants et représentantes des groupes d'équité qui exercent leur rôle dans leur région respective :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à modifier en ces termes le paragraphe 19 (7) des Statuts de l'AFPC : Les groupes d'équité : Autochtones, Raciaux visibles, Fierté, Accès et Femmes ont chacun droit d'envoyer deux (2) personnes déléguées au Congrès national triennal de l'AFPC. Ces personnes bénéficient de tous les droits et privilèges des personnes déléguées accréditées et sont élues à leurs congrès régionaux triennaux respectifs; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à ce qu'un représentant ou une représentante de chacun des groupes d'équité de chaque conseil de région se voit accorder l'une des deux places; et

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC s'engage à respecter le principe de la parité hommes-femmes dans la représentation des groupes d'équité Autochtones, Raciaux visibles, Fierté et Accès (pour le groupe Fierté : homme, femme ou autre).

RESOLUTION # GEN-003

TITLE: Women in politics

ORIGINATOR: Ottawa Regional Women's Committee (ORWC) and Comité régional des femmes francophone de la RCN (CRFF-RCN)

Language of origin: English

WHEREAS women are under-represented at all levels of government and political participation in Canada including their unions, and

WHEREAS an increase in women policymakers and political participants will increase the likelihood that social and gender inequality issues will be addressed, **THEREFORE**

BE IT RESOLVED that, within the current 3-year cycle, the NCR women's committees partner with the Education Committee, the CRAPO, and the OAC to plan training aimed at increasing women's participation in politics.

BE IT FURTHER RESOLVED that topics such as campaigning, marketing, leadership, and public speaking be included.

BE IT FURTHER RESOLVED that existing materials be considered for training.

RÉSOLUTION # GEN-003-F

TITRE : Les femmes en politique

SOURCE : Comité régional des femmes d'Ottawa (CRFO) et Comité régional des femmes francophones de la RCN (CRFF-RCN)

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QU'au Canada, les femmes sont sous-représentées à tous les paliers de gouvernement et qu'elles sont moins nombreuses à participer à la vie politique, notamment au sein de leurs syndicats;

ATTENDU QU'un nombre plus élevé de participantes à la vie politique et de décideuses augmenterait la probabilité que les questions sociales et d'égalité entre les sexes soient abordées ;

IL EST RÉSOLU QU'au cours du cycle triennal actuel, les comités de femmes de la RCN s'allient avec le Comité d'éducation, le CRAPO et le CRO pour mettre en place une formation visant à accroître la participation des femmes à la vie politique;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette formation traite notamment de sujets comme : faire campagne, prendre la parole en public, le marketing et le leadership;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on utilise le matériel de formation existant.

RESOLUTION # GEN-004

TITLE: Proportional Representation

ORIGINATOR: Comité régional des femmes francophones (CRFF) and Ottawa Regional Women's Committee (ORWC)

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS; The Federal Government has promised electoral reform within 18 months of its election to power;

WHEREAS; Studies have shown that proportional representation is a fairer electoral system;

WHEREAS; Studies have shown that proportional representation will elect more women and individuals from diverse groups;

BE IT RESOLVED THAT; The PSAC endorse proportional representation;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT; The PSAC undertake an education campaign for all its members, regarding the various forms of proportional representation;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT; The PSAC report back on its position and the education campaign to its Regional Councils through the REVPs no later than six (6) months following the PSAC National Convention.

RÉSOLUTION # GEN-004-F

TITRE : Représentation proportionnelle

SOURCE : Comité régional des femmes francophones (CRFF) et Comité régional des femmes d'Ottawa (CRFO)

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral s'est engagé à entreprendre une réforme électorale dans les 18 mois suivant son arrivée au pouvoir;

ATTENDU QUE les études ont démontré que la représentation proportionnelle constitue un système électoral plus juste;

ATTENDU QUE les études ont démontré que la représentation proportionnelle favorise l'élection d'un plus grand nombre de femmes et de personnes issues de milieux diversifiés :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC appuie la représentation proportionnelle;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC lance une campagne de sensibilisation auprès de ses membres au sujet des différentes formes de représentation proportionnelle;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC rende compte de sa position et de la campagne de sensibilisation aux conseils de région, par l'entremise des VPER, dans les six (6) mois suivant le Congrès national de l'AFPC.

RESOLUTION # GEN-005

TITLE: Domestic violence and the workplace

ORIGINATOR : Comité régional des femmes francophones de la RCN (CRFF-RCN) and Ottawa Regional Women's Committee (ORWC)

LANGUAGE OF ORIGIN : English

WHEREAS a recent Canadian study undertaken by the CLC, its affiliates, and Western University has demonstrated that domestic violence has an important impact on workers in the workplace, and

WHEREAS research further reveals that victims of domestic violence are often forced to take time off work to deal with the consequences of domestic violence (e.g. moving to a shelter), often in the form of unpaid leave, and

WHEREAS there are currently no provisions within our collective agreements that specifically address the financial, emotional, and physical toll that domestic violence can have on our members, **THEREFORE**

BE IT RESOLVED that the PSAC take concrete steps to address the needs of victims of domestic violence, including paid leave, and

BE IT FURTHER RESOLVED that PSAC send this demand to all negotiations conferences so it could be included in our collective agreements.

RÉSOLUTION # GEN-005-F

TITRE : La violence conjugale et le milieu de travail

SOURCE : Comité régional des femmes francophones de la RCN (CRFF-RCN) et Comité régional des femmes d'Ottawa (CRFO)

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QU'une étude canadienne récente menée par le CTC, ses affiliés et l'Université Western a démontré que la violence conjugale a de graves répercussions sur les employées et employés lorsqu'ils sont au travail ;

ATTENDU QUE cette étude révèle aussi que les victimes de violence conjugale sont souvent forcées de prendre congé en raison des conséquences de cette violence (p. ex., pour se rendre dans un refuge) et qu'il s'agit souvent de congés non rémunérés ;

ATTENDU QU'il n'existe actuellement aucune disposition dans nos conventions collectives qui porte précisément sur les conséquences néfastes – financières, émotionnelles et physiques – que peut avoir la violence conjugale sur nos membres;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC prenne des mesures concrètes pour répondre aux besoins des victimes de violence conjugale, notamment en ce qui a trait aux congés payés ;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC fasse parvenir cette revendication à toutes les conférences sur la négociation pour qu'elle soit incluse dans nos conventions collectives.

RESOLUTION # CS-002

TITLE: Second Alternate REVP

ORIGINATOR: Local 70165

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the 2015 PSAC National Triennial Convention adopted a resolution permitting Regions to elect a second Alternate Regional Executive Vice-President (REVP);

WHEREAS should a vacancy in the office of the REVP be filled by the Alternate REVP, a new Alternate REVP must be elected in accordance with Section 7.2.2 of the PSAC-NCR By-Laws and Regulations;

WHEREAS such an election could be costly and/or time consuming to organize;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR By-Laws and Regulations be immediately modified to include the position of Second Alternate Regional Executive Vice-President (REVP);

BE IT RESOLVED THAT the Second Alternate REVP be elected for a term of three (3) years at the at the PSAC-NCR Convention;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the Second Alternate REVP automatically replace a vacancy in the position of Alternate REVP;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT should there be a vacancy for the Second Alternate REVP, that an election be held at the next PSAC-NCR Annual General Meeting

RÉSOLUTION # CS-002-F

TITRE : Seconde suppléance – VPER

SOURCE : Section locale 70165

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le Congrès national triennal 2015 de l'AFPC a adopté une résolution prévoyant l'établissement d'une seconde suppléance à la vice-présidence exécutive régionale (VPER);

ATTENDU QUE, si la charge de VPER devient vacante, elle échoit à la suppléance à la VPER et, par conséquent, celle-ci doit être remplacée et une nouvelle suppléance élue conformément à l'article 7.2.2 des Statuts et Règlements de l'AFPC-RCN;

ATTENDU QUE les élections sont coûteuses, en temps comme en argent.

IL EST RÉSOLU QUE les Statuts et Règlements de l'AFPC-RCN soient immédiatement modifiés pour prévoir la création d'une seconde suppléance à la vice-présidence exécutive régionale (VPER);

IL EST RÉSOLU QUE la seconde suppléance à la VPER soit élue pour un mandat de trois (3) ans lors du Congrès de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la seconde suppléance à la VPER comble automatiquement une vacance à la suppléance à la VPER;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE des élections aient lieu lors de l'assemblée générale annuelle de l'AFPC-RCN si la charge de seconde suppléance à la VPER devient vacante.

RESOLUTION # GEN-006

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATOR: Local 70165

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS the PSAC-NCR references this policy ahead of all courses, conferences, conventions and meetings;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC-NCR events;

WHEREAS there still appears to be misconceptions pertaining to Multiple Chemical Sensitivity (MCS);

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT RESOLVED THAT this statement be read at PSAC-NCR events similarly to the anti-harassment statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT members who suffer from MCS and the relevant PSAC-NCR regional committees be consulted in the redaction of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC-NCR implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-006-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Section locale 70165

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QUE l'AFPC-RCN fait référence à cette politique avant tous les cours, conférences, congrès et réunions;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC-RCN;

ATTENDU QUE certaines idées fausses continuent d'être véhiculées concernant la polysensibilité chimique.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints;

IL EST RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC-RCN comme on le fait pour la déclaration sur le harcèlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les membres atteints de polysensibilité chimique ainsi que les comités régionaux pertinents de l'AFPC-RCN au moment de rédiger la déclaration;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-007

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATOR: Local 70165

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS the PSAC references this policy ahead of all courses, conferences, conventions and meetings;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC events;

WHEREAS there still appears to be misconceptions pertaining to Multiple Chemical Sensitivity (MCS);

BE IT RESOLVED THAT the PSAC compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT RESOLVED THAT this statement be read at PSAC events similarly to the anti-harassment statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT members who suffer from MCS and the relevant PSAC standing committees be consulted in the redaction of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-007-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Section locale 70165

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QUE l'AFPC fait référence à cette politique avant tous les cours, conférences, congrès et réunions;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC;

ATTENDU QUE certaines idées fausses continuent d'être véhiculées concernant la polysensibilité chimique.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints;

IL EST RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC comme on le fait pour la déclaration sur le harcèlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les membres atteints de polysensibilité chimique ainsi que les comités permanents pertinents de l'AFPC au moment de rédiger la déclaration;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # CS-003

TITLE: Member assistance fund PSAC-NCR

ORIGINATOR: Local 70165

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC National President ruled that the previous PSAC-NCR *Membership Benefit Fund* was out-of-order;

WHEREAS this fund provided emergency financial assistance to PSAC-NRC members;

WHEREAS since the National President's ruling there has been no emergency funding available from the PSAC-NCR Council;

WHEREAS some Locals and Components do not have an emergency fund that PSAC-NCR members can apply to;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR Council establish an emergency assistance fund for its members;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this fund be subsidized and structured similarly to the previous PSAC-NCR *Membership Benefit Fund*;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this fund be governed by a Board of Trustees which includes the PSAC-NCR Treasurer;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the chair of the Board of Trustees be an automatic delegate to the PSAC-NCR Council;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC-NCR implement this resolution no later than one year following its adoption.

RÉSOLUTION : CS-003-F

TITRE : Fonds d'aide aux membres de l'AFPC-RCN

SOURCE : Section locale 70165

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE la présidente nationale de l'AFPC a décrété que le *Fonds d'aide financière pour les membres* de l'AFPC-RCN n'est pas conforme aux Statuts de l'AFPC;

ATTENDU QUE ce fonds fournissait de l'aide financière d'urgence aux membres de l'AFPC-RCN;

ATTENDU QUE le conseil de l'AFPC-RCN n'a pu offrir aucun financement d'urgence depuis que la présidente nationale a rendu sa décision;

ATTENDU QUE certains Éléments et sections locales ne disposent d'aucun fonds de secours pour les membres de l'AFPC-RCN.

IL EST RÉSOLU QUE le conseil de région de l'AFPC-RCN mette sur pied un fonds d'urgence pour ses membres;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce fonds soit subventionné et structuré comme l'était l'ancien *Fonds d'aide financière pour les membres* de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce fonds soit administré par un conseil de fiducie comprenant le trésorier de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la présidence du conseil de fiducie soit automatiquement déléguée au Conseil de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN mette cette résolution en œuvre dans l'année qui suit son adoption.

RESOLUTION # GEN-008

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATORS: PSAC-NCR Education Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC-NCR events;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the relevant PSAC-NCR regional committees be consulted in the crafting of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this statement be read at PSAC-NCR events;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC-NCR implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-008-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Comité d'éducation AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC-RCN.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les comités régionaux pertinents de l'AFPC-RCN au moment de rédiger la déclaration;

IL EST RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-009

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATORS: PSAC-NCR Education Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC events;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the relevant PSAC standing committees be consulted in the crafting of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this statement be read at PSAC events;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-009-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Comité d'éducation AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les comités permanents pertinents de l'AFPC au moment de rédiger la déclaration;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC comme on le fait pour la déclaration sur le harcèlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-010

TITLE: Proportional Representation

ORIGINATOR: PSAC-NCR Education Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the Federal Government has promised that 2015 will be the last federal election conducted under the first-past-the-post voting system;

WHEREAS studies have shown that proportional representation is a more fair electoral system and would elect more individuals from diverse groups;

WHEREAS the PSAC has demonstrated that it supports proportional representation by endorsing the Every Voter Counts Alliance;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC undertakes an education campaign for its members regarding Proportional Representation;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT training be offered on Proportional Representation to members before the next general election (2019);

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC report back bi-annually on the progress of the Proportional Representation education campaign to Regional Councils until its completion.

RÉSOLUTION # GEN-010-F

TITRE : Représentation proportionnelle

SOURCE : Comité d'éducation AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a promis que les élections de 2015 seraient les dernières à se dérouler selon le système uninominal majoritaire à un tour;

ATTENDU QUE des études ont révélé que la représentation proportionnelle est un système électoral juste qui favorise l'élection d'un plus grand nombre de personnes issues de milieux diversifiés;

ATTENDU QUE l'AFPC a manifesté son adhésion au principe de la représentation proportionnelle en appuyant l'organisme *Alliance chaque électeur et électrice compte*.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC lance une campagne de sensibilisation auprès de ses membres au sujet de la représentation proportionnelle;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QU'une formation sur la représentation proportionnelle soit offerte aux membres avant les prochaines élections générales (2019);

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE, deux fois l'an jusqu'à la fin de la campagne, l'AFPC présente un rapport d'étape aux conseils de région.

RESOLUTION # GEN-011

TITLE: Mental Health First Aid Training

ORIGINATOR: Local 70165

LANGUAGE OF ORIGIN: English

To be presented at the PSAC-NCR convention for implementation by PSAC-National

WHEREAS it has been recognized in our recent negotiations for our collective agreement that there needs to be an increased focus on creating mentally healthy workplaces;

WHEREAS the Mental Health Commission of Canada has created the Mental Health First Aid course;

WHEREAS many members have had difficulty getting this training because of high demand and lack of spaces;

WHEREAS being mentally healthy is a benefit to all members in all areas of their lives.

BE IT RESOLVED THAT the PSAC provide classroom training to its members that is comparable to the *Mental Health First Aid* course;

BE IT FURTHER RESOLVED the delivery of the classroom training start no later than 9 months from the date of adoption of this resolution;

BE IT FURTHER RESOLVED that the PSAC consider providing online training, in addition to classroom training, should there be a demand for it.

RÉSOLUTION # GEN-011-F

TITRE : Formation sur les premiers soins en santé mentale

SOURCE : Section locale 70165

LANGUE DE DÉPART : Anglais

Résolution qui sera présentée au congrès de l'AFPC-RCN aux fins de mise en œuvre par le Centre de l'AFPC.

ATTENDU QUE la dernière ronde de négociation a fait ressortir le besoin de créer des milieux de travail psychologiquement sains;

ATTENDU QUE la Commission de la santé mentale du Canada a créé un cours intitulé « Premiers soins en santé mentale »;

ATTENDU QUE beaucoup de membres ont de la difficulté à suivre cette formation en raison d'une forte demande et du manque d'espace;

ATTENDU QUE le fait d'avoir une bonne santé mentale est bénéfique pour tous les membres dans tous les aspects de leur vie :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC offre aux membres une formation en classe semblable au cours « Premiers soins en santé mentale »;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la formation en classe débute au plus tard neuf mois après l'adoption de la présente résolution;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC envisage également d'offrir une formation en ligne si la demande le justifie.

RESOLUTION # GEN-012

TITLE: Mental Health First Aid Training

ORIGINATOR: Local 70165

LANGUAGE OF ORIGIN: English

To be presented at the PSAC-NCR convention for implementation by PSAC-NCR

WHEREAS it has been recognized in our recent negotiations for our collective agreement that there needs to be an increased focus on creating mentally healthy workplaces;

WHEREAS the Mental Health Commission of Canada has created the Mental Health First Aid course;

WHEREAS many members have had difficulty getting this training because of high demand and lack of spaces;

WHEREAS being mentally healthy is a benefit to all members in all areas of their lives.

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR provide classroom training to its members that is comparable to the *Mental Health First Aid* course;

BE IT FURTHER RESOLVED the delivery of the classroom training start no later than 6 months from the date of adoption of this resolution;

RÉSOLUTION # GEN-012-F

TITRE : Formation sur les premiers soins en santé mentale

SOURCE : Section locale 70165

LANGUE DE DÉPART : Anglais

Résolution qui sera présentée au congrès de l'AFPC-RCN aux fins de mise en œuvre par la RCN.

ATTENDU QUE la dernière ronde de négociation a fait ressortir le besoin de créer des milieux de travail psychologiquement sains;

ATTENDU QUE la Commission de la santé mentale du Canada a créé un cours intitulé « Premiers soins en santé mentale »;

ATTENDU QUE beaucoup de membres ont de la difficulté à suivre cette formation en raison d'une forte demande et du manque d'espace;

ATTENDU QUE le fait d'avoir une bonne santé mentale est bénéfique pour tous les membres dans tous les aspects de leur vie :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN offre aux membres une formation en classe semblable au cours « Premiers soins en santé mentale »;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la formation en classe débute au plus tard six mois après l'adoption de la présente résolution;

RESOLUTION # GEN-013

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATORS: PSAC-NCR Members with Disabilities Action Committee (MDAC)

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC-NCR events;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the relevant PSAC-NCR regional committees be consulted in the crafting of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this statement be read at PSAC-NCR events;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC-NCR implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-013-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Comité d'action des membres ayant un handicap de la RCN (CAMAH)

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC-RCN.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les comités régionaux pertinents de l'AFPC-RCN au moment de rédiger la déclaration;

IL EST RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-014

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATORS: PSAC-NCR Members with Disabilities Action Committee (MDAC)

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC events;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the relevant PSAC standing committees be consulted in the crafting of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this statement be read at PSAC events;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-014-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Comité d'action des membres ayant un handicap de la RCN (CAMAH)

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les comités permanents pertinents de l'AFPC au moment de rédiger la déclaration;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC comme on le fait pour la déclaration sur le harcèlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-015

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATORS: PSAC-NCR Health and Safety Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC-NCR events;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the relevant PSAC-NCR regional committees be consulted in the crafting of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this statement be read at PSAC-NCR events;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC-NCR implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-015-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Comité santé et sécurité de la RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC-RCN.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les comités régionaux pertinents de l'AFPC-RCN au moment de rédiger la déclaration;

IL EST RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC-RCN;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-016

TITLE: Statement on Multiple Chemical Sensitivity

ORIGINATORS: PSAC-NCR Health and Safety Committee

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has had a scent-free policy for many years;

WHEREAS on multiple occasions, members have needed to be reminded of this policy during PSAC events;

BE IT RESOLVED THAT the PSAC compose a statement explaining what is Multiple Chemical Sensitivity (MCS) and its impact on those who suffer from it;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the relevant PSAC standing committees be consulted in the crafting of this statement;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT this statement be read at PSAC events;

BE IT FURTHER RESOLVED THAT the PSAC implement this resolution no later than six (6) months following its adoption.

RÉSOLUTION # GEN-016-F

TITRE : Déclaration sur la polysensibilité chimique

SOURCE : Comité santé et sécurité de la RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC a établi, il y a plusieurs années, une politique sur les environnements sans parfum;

ATTENDU QU'à plusieurs reprises, on a dû rappeler la politique aux membres lors d'activités de l'AFPC.

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC rédige une déclaration expliquant la polysensibilité chimique et son impact sur les gens qui en sont atteints.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on consulte les comités permanents pertinents de l'AFPC au moment de rédiger la déclaration;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'on lise cette déclaration lors d'activités de l'AFPC comme on le fait pour la déclaration sur le harcèlement;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE l'AFPC mette en œuvre cette résolution dans les six (6) mois qui suivent son adoption.

RESOLUTION # GEN-017

TITLE: To Address the Source of Economic Inequality

ORIGINATOR: Local 70155

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS inattention to economic equality leads to populist politics with all the unfortunate consequences;

WHEREAS structural inequality is created by laws and policies that protect the income of privileged groups;

WHEREAS when the laws protect privileged groups, fighting inflation by reducing employment is asking the most impoverished workers to make the sacrifice (for details google NAIRU);

WHEREAS, as Keynes illustrated, government debt is noninflationary when demand is lacking because privileged groups are not re-investing in productive assets;

WHEREAS trade agreements that ignore the protection and mobility of workers transfer wealth to the already wealthy;

BE IT RESOLVED that each of the 7 PSAC regions create a working group, as a joint subcommittee of and reporting to the existing constitutionally recognized regional committees, to understand and address the structural sources of economic inequality.

BE IT FUTHER RESOLVED that the PSAC work with community groups, district labour councils, and the Canadian Labour Congress to reduce economic inequality.

RÉSOLUTION # GEN-017-F

TITRE : S'attaquer aux causes des inégalités économiques

SOURCE : Section locale 70155

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'indifférence par rapport aux égalités économiques engendre des politiques populistes, avec les conséquences malheureuses que l'on connaît;

ATTENDU QUE l'inégalité structurelle est causée par les lois et les politiques qui protègent les revenus des mieux nantis;

ATTENDU QUE lorsque les lois protègent les mieux nantis, on combat l'inflation en réduisant les emplois, ce qui impose un sacrifice encore plus grand aux travailleurs les plus pauvres (chercher taux de chômage naturel dans Google);

ATTENDU QUE, selon Keynes, la dette publique n'alimente pas l'inflation lorsqu'il y a insuffisance de la demande, puisque les groupes privilégiés ne réinvestissent pas dans le capital productif;

ATTENDU QUE les accords de commerce qui ne tiennent pas compte de la protection et de la mobilité des travailleurs ne font qu'enrichir les plus riches :

IL EST RÉSOLU QUE chacune des sept régions de l'AFPC crée un groupe de travail relevant des comités régionaux actuels afin d'étudier les causes structurelles des inégalités économiques et de s'y attaquer;

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC travaille avec les groupes communautaires, les conseils du travail et le Congrès du travail du Canada afin de réduire les inégalités économiques.

RESOLUTION # GEN-018

TITLE: Resolution regarding the Public Service Superannuation Act (PSSA)

ORIGINATORS: Local 70654

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the Public Service Superannuation Act (PSSA) was amended in 2012 to divide plan members into two groups: those who joined the plan before 1 January 2013 (Group 1), and those who joined on or after that date (Group 2), and

WHEREAS the Economic Action Plan 2014 Act, No.2 included a provision to transfer pensionable service from the RCMP Superannuation Act to the PSSA, and

WHEREAS no provision has been made to include Canadian Armed Forces veterans who transfer pre-2013 military service to the PSSA in Group 1;

BE IT RESOLVED THAT the Union of National Defence Employees and the Public Service Alliance of Canada work with the Government of Canada to amend the definition of Group 1 under the Public Service Superannuation Act (PSSA) to include Canadian Armed Forces veterans who have elected to transfer their pensionable military service from the Canadian Forces Superannuation Act to the PSSA and where the start date of their military service was before 1 January 2013.

RÉSOLUTION # GEN-018-F

Titre : *Loi sur la pension de la fonction publique*

SOURCE : Section locale 70654

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE la *Loi sur la pension de la fonction publique* a été modifiée en 2012 afin de créer deux groupes de participants : ceux qui sont devenus participants au régime avant le 1^{er} janvier 2013 (Groupe 1) et ceux qui sont devenus participants le 1^{er} janvier 2013 ou après (Groupe 2);

ATTENDU QUE la *Loi n^o 2 sur le plan d'action économique de 2014* prévoyait une disposition pour le transfert de la pension accumulée dans le régime de retraite de la GRC au régime de pension de la fonction publique;

ATTENDU QU'aucune disposition n'est prévue pour les vétérans des Forces canadiennes ayant transféré des années de service militaire d'avant 2013 au régime de pension de la fonction publique (Groupe 1) :

IL EST RÉSOLU QUE l'Union des employés de la Défense nationale et l'Alliance de la Fonction publique du Canada collaborent avec le gouvernement du Canada afin de modifier la définition du Groupe 1 pour y inclure les vétérans des Forces canadiennes qui ont opté pour le transfert de leurs années de service accumulées dans le régime des Forces canadiennes vers le régime de pension de la fonction publique dans les cas où le service militaire a commencé avant le 1^{er} janvier 2013.

RESOLUTION # GEN-019

TITLE: Protect Membership Data

ORIGINATORS: Local 70654

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the adequate encryption of sensitive data is a necessity for conducting business in 2016,

WHEREAS the employer recognises the importance of encryption in its security policies,

WHEREAS the employer passes member data to the union for the purpose of dues collection and membership management,

WHEREAS the data may be not handled securely by the employer nor by the union,

WHEREAS all members have good reason to want their identity adequately protected both by employer and by union(s),

BE IT RESOLVED THAT the union assert as a priority the need to work with the employer to implement adequate encryption and handling procedures for member data.

RÉSOLUTION # GEN-019-F

TITRE : Protection des données sur les membres

SOURCE : Section locale 70654

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE le chiffrement des données confidentielles est devenu une nécessité en 2016;

ATTENDU QUE l'employeur reconnaît l'importance du chiffrement dans ses politiques en matière de sécurité;

ATTENDU QUE l'employeur transmet des données au syndicat pour le versement des cotisations et l'administration des effectifs;

ATTENDU QUE les données ne sont peut-être pas traitées de façon sécuritaire par l'employeur ou le syndicat;

ATTENDU QUE tous les membres sont en droit de s'attendre à ce que leur identité soit protégée adéquatement par l'employeur et le syndicat :

IL EST RÉSOLU QUE le syndicat se donne comme priorité de travailler avec l'employeur pour mettre en œuvre des méthodes de chiffrement et de traitement adéquates des données sur les membres.

RESOLUTION # CS-004

TITLE: 2nd alternate REVP Position

ORIGINATORS: NHU Local 70008

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC at the 2015 National Convention passed a resolution which empowers Regional Councils to create 2nd Alternate Regional Vice President positions.

WHEREAS if a vacancy occurs in the AREVP position, the National Board of Directors must fill the position. If there is a 2nd AREVP, this resolution would resolve this challenge.

BE IT RESOLVED THAT the PSAC-NCR include a provision for a 2nd Alternate Regional Executive Vice President.

RÉSOLUTION # CS-004-F

TITRE : Charge de seconde suppléance à la vice-présidence exécutive régionale

SOURCE : Section locale 70008

LANGUE DE DÉPART : **Anglais**

ATTENDU QUE le Congrès national triennal de l'AFPC de 2015 a adopté une résolution qui permet aux Conseils des régions de créer une charge de seconde suppléance à la vice-présidence exécutive régionale;

ATTENDU QUE le Conseil national d'administration doit pourvoir une charge de suppléance à la vice-présidence exécutive régionale qui devient vacante et qu'une charge de seconde suppléance à la vice-présidence exécutive régionale, si elle existait, réglerait ce problème :

II EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN prévoit l'élection d'un deuxième suppléant ou d'une deuxième suppléante à la vice-présidence exécutive régionale.

RESOLUTION # GEN-020

TITLE: Visible and Invisible Disabilities

ORIGINATORS: NHU Local 70008

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS the PSAC has members with both visible and invisible disabilities.

WHEREAS stigma and misunderstanding of invisible disabilities such as Mental Health issues, Environmental Sensitivities (ES) and Multiple Chemical Sensitivities (MCS) continues to exist.

WHEREAS these conditions are recognized disabilities by the Human Rights Commission.

WHEREAS the PSAC has successfully advocated for the right of members with disabilities to be accommodated in the workplace.

WHEREAS the PSAC recognizes that all members are to be treated fairly and equitably and be able to participate fully in their union.

BE IT RESOLVED THAT the PSAC will include in the anti-harassment statement wording surrounding the accessibility for those with visible and invisible disabilities such that these conditions are recognized and these members are treated with dignity and respect at all functions.

RÉSOLUTION # GEN-020-F

TITRE : Handicaps visibles et invisibles

SOURCE : Section locale 70008

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE l'AFPC compte parmi ses membres tant des personnes ayant un handicap visible que des personnes ayant un handicap invisible;

ATTENDU QUE les personnes ayant un handicap invisible, par exemple un problème de santé mentale, une sensibilité à des facteurs environnementaux ou encore une polysensibilité chimique, continuent de se heurter à la stigmatisation et l'incompréhension;

ATTENDU QUE la Commission canadienne des droits de la personne reconnaît ces conditions comme des handicaps;

ATTENDU QUE l'AFPC a déjà défendu avec succès le droit de ses membres ayant un handicap à des mesures d'adaptation en milieu de travail;

ATTENDU QUE l'AFPC estime que tous ses membres doivent être traités équitablement et pouvoir participer pleinement aux activités de leur syndicat :

II EST RÉSOLU QUE l'AFPC précise dans sa déclaration sur le harcèlement le droit à l'accessibilité de ses membres ayant un handicap, qu'il s'agisse d'un handicap visible ou un handicap invisible, de manière qu'on reconnaisse l'existence des handicaps invisibles et que les membres qui ont ce genre de handicap soient traités avec dignité et respect à toutes les activités du syndicat.

RESOLUTION # GEN-021

TITLE: Duty to Accommodate

ORIGINATOR: PSAC-NCR Members with Disabilities Action Committee (MDAC)

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS members face daunting obstacles in the workplace in obtaining lawfully mandated accommodations;

WHEREAS the duty to accommodate is one of the most important legal and employment protections that all members share;

WHEREAS local representatives often lack the knowledge, training or inclination to effectively protect and advise members;

THEREFORE BE IT RESOLVED that an Information and awareness campaign to explain the duty of employers to accommodate workers in the workplace be organised.

RÉSOLUTION # GEN-021-F

TITRE : Obligation d'accommodement

SOURCE : Comité d'action des membres ayant un handicap de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les membres se butent à de lourds obstacles en milieu de travail pour obtenir des adaptations auxquelles ils ont légalement droit;

ATTENDU QUE l'obligation d'adaptation est l'une des plus importantes protections juridiques et professionnelles dont bénéficient tous les membres;

ATTENDU QUE les représentants des sections locales n'ont souvent pas les connaissances et la formation qu'il leur faut pour protéger et conseiller efficacement les membres ou ne sont pas enclins à le faire :

IL EST RÉSOLU QU'une campagne d'information et de sensibilisation soit organisée concernant l'obligation d'adaptation des employeurs en milieu de travail.

RESOLUTION # GEN-022

TITLE: Functional Limitation

ORIGINATOR: PSAC-NCR Members with Disabilities Action Committee (MDAC)

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS members and locals do not always have the technical expertise to obtain the proper information health care professionals in order to fulfill the employers' request for medical information to support a request under the duty to accommodate:

WHEREAS the information on this subject is very difficult to find;

BE IT RESOLVED that the PSAC-NCR create a simple guide for members to bring with them to their appointments with their medical practitioners;

BE IT FURTHER RESOLVED that this guide outline and explain the information an employer would likely request and provide information on responses regarding the member's functional limitation(s) in order for the employer to provide the necessary accommodations in the workplace.

RÉSOLUTION # GEN-022-F

TITRE : Limitation fonctionnelle

SOURCE : Comité d'action des membres ayant un handicap de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les membres et les sections locales n'ont pas toujours l'expertise nécessaire pour obtenir l'information médicale pertinente demandée par les employeurs dans le contexte d'une demande de mesures d'adaptation;

ATTENDU QU'il est très difficile de trouver de l'information à ce sujet :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC-RCN élabore un guide convivial pour aider les membres lorsqu'ils ont rendez-vous avec leur médecin;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ce guide explique l'information que l'employeur est susceptible de demander et fournisse des réponses concernant les limitations fonctionnelles afin que l'employeur puisse offrir les adaptations nécessaires en milieu de travail.

RESOLUTION # GEN-023

TITLE: Medical Certificate

ORIGINATOR: PSAC-NCR Members with Disabilities Action Committee (MDAC)

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS many employers are not complying with legislative instruments pertaining to health and safety of workers, such as the Canada Labour Code -Part II and its associated Regulations, and the Workers Compensation Act and its associated Regulations;

WHEREAS some of the medical practitioners appear to be unaware of their responsibilities under the above-mentioned legislations, such as reporting requirements for occupational workplace injuries and illnesses;

WHEREAS this may impact a worker's claim for compensation;

WHEREAS medical certificates do not reflect the nature and cause of the injury;

BE IT RESOLVED that PSAC undertake a campaign to sensitise the medical community to their respective roles and responsibilities under the Health and Safety legal instruments and exercise due diligence in their dealings with occupational accidents/illnesses/occurrences.

RÉSOLUTION # GEN-023-F

TITRE : Certificat médical

SOURCE : Comité d'action des membres ayant un handicap de l'AFPC-RCN

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE beaucoup d'employeurs ne respectent pas la législation en matière de santé et sécurité au travail, comme la partie II du *Code canadien du travail* et ses règlements, ou les lois sur les accidents du travail et leurs règlements;

ATTENDU QUE certains médecins ne semblent pas au courant des responsabilités qui leur incombent en vertu de cette législation, comme le signalement de blessures au travail et de maladies professionnelles;

ATTENDU QUE cela peut avoir des conséquences sur la demande d'indemnisation d'un travailleur;

ATTENDU QUE les certificats médicaux ne renseignent pas bien sur la nature et la cause d'une blessure :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC mène une campagne de sensibilisation auprès des professionnels de la santé concernant leurs rôles et leurs responsabilités en vertu de la législation sur la santé et la sécurité et l'importance de faire preuve de diligence lorsqu'il est question d'accidents ou de maladies du travail.

RESOLUTION # CS-005

TITLE: Term Limits: Limit to two terms for elected positions to the Alliance Executive Committee

ORIGINATOR: UNDE Local 70607

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS for years delegates at PSAC Convention elected paid officers for the Alliance Executive Committee with no limit to their time in office.

WHEREAS many incumbents serve many terms in the positions.

WHEREAS this is not conducive to the growth of the union and does not encourage new members to come forward.

BE IT RESOLVED that the Public Service Alliance National Capital Region adopt and incorporate Term Limits as part of its constitution.

BE IT FURTHER RESOLVED that elected paid officers shall serve a maximum of two terms six years as this will facilitate contingency planning.

AND BE IT FURTHER RESOLVED that if this resolution is passed at the PSAC NCR Triennial Convention in May 2017, then it shall be forward to the PSAC National Triennial Convention to be debated and if passed be incorporated at the national level.

RESOLUTION # CS-005-F

TITRE : Limite de deux mandats pour les dirigeants élus du Comité exécutif de l'Alliance

SOURCE : Section locale 70607, UEDN

ATTENDU QUE la délégation du congrès de l'AFPC élit depuis des années des dirigeants élus rémunérés pour siéger au Comité exécutif de l'Alliance, sans limitation de mandats;

ATTENDU QUE beaucoup de dirigeants remplissent plusieurs mandats;

ATTENDU QUE cette situation ne contribue pas à la croissance du syndicat et n'encourage pas de nouveaux membres à se présenter :

IL EST RÉSOLU QUE la région de la capitale nationale de l'AFPC adopte une limite de mandats dans ses Statuts;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE les dirigeants élus rémunérés remplissent un maximum de deux mandats, soit six ans, pour favoriser la relève;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE la présente résolution, si elle est adoptée au congrès régional triennal de la RCN en mai 2017, soit acheminée au congrès national de l'AFPC pour être débattue et intégrée éventuellement à l'échelle nationale.

RESOLUTION # GEN-024

TITLE: Disability claim web resource

ORIGINATOR: Local 70742

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS many locals are becoming increasingly inundated with requests to help the membership with insurance claims and would benefit from having that information readily available. The generic inbox (with proper service standards in place) will allow members to expect the same level of service regardless of who has been assigned to the case.

BE IT RESOLVED THAT the PSAC establish the points of contact on the PSAC-NCR website for our members requiring professional assistance with their disability claims as well as establish a generic inbox for members wishing to consult with a disability expert.

RÉSOLUTION # GEN-024-F

TITRE : Ressource Web pour demande d'invalidité

SOURCE : Section locale 70742

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les sections locales sont de plus en plus sollicitées pour aider les membres concernant leurs réclamations d'assurance et qu'une information facilement accessible leur serait bien utile, une adresse de courriel générique (et des normes de service adéquates) permettrait aux membres d'avoir le même niveau de service, peu importe qui s'occupe de leur dossier :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC établisse les points de contact sur le site web de l'AFPC-RCN pour les membres qui veulent une aide professionnelle concernant leur demande d'assurance-invalidité ainsi qu'une adresse de courriel générique pour les membres qui veulent consulter un expert en assurance-invalidité.

RESOLUTION # GEN-025

TITLE: Disability claim material

ORIGINATOR: Local 70742

LANGUAGE OF ORIGIN: English

WHEREAS Locals are not the centre of expertise however are the very first line of communication when assisting the membership. Having an FAQ will not only educate the members but also assist stewards in conveying accurate information.

WHEREAS triaging disability claims requires much effort. Having an FAQ will assist the member in getting from A to B far quicker as well as reduce the burden on the PSAC Disability team considerably in having to explain these steps.

BE IT RESOLVED THAT PSAC develop an FAQ in both official languages informing members how to deal with insurance companies as well as promote the PSAC points of contact on the FAQ.

RÉSOLUTION # GEN-025-F

TITRE : Matériel de réclamation pour personnes ayant un handicap

SOURCE : Section locale 70742

LANGUE DE DÉPART : Anglais

ATTENDU QUE les sections locales ne sont pas un centre d'expertise, mais sont néanmoins le premier point de contact lorsque vient le temps d'aider les membres, une foire aux questions permettrait de bien renseigner les membres tout en aidant les délégués syndicaux à transmettre la bonne information;

ATTENDU QUE le triage des demandes d'assurance-invalidité est un exercice très exigeant, une foire aux questions aiderait le membre à faire cheminer son dossier plus rapidement et atténuerait la tâche des responsables de l'assurance-invalidité à l'AFPC, qui doivent expliquer les différentes étapes :

IL EST RÉSOLU QUE l'AFPC prépare une foire aux questions dans les deux langues officielles pour informer les membres sur la façon de traiter avec les compagnies d'assurance et leur fournir le nom des personnes-ressources de l'AFPC.